

Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Mise à jour d'études de donneurs faites dans le cadre de la première phase

DANEMARK

Résumé Exécutif

Le Danemark est résolu à mettre en œuvre le plan d'action sur l'efficacité de l'aide en plaçant l'appropriation par le pays partenaire au cœur de la planification et de la programmation de son aide.

Le Danemark travaille depuis longtemps à promouvoir l'appropriation et l'alignement sur les priorités des pays partenaires, et continue d'insister sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide, conformément à la DP et au Programme d'action d'Accra (PAA). De plus, il travaille à une meilleure division du travail axée sur les résultats et centrée sur le développement en collaboration avec d'autres donateurs bilatéraux, ainsi qu'avec des organisations multilatérales.

Mise à jour sur les progrès enregistrés par le Danemark dans le cadre de ses efforts en vue de donner suite aux engagements urgents pris dans le PAA

La coopération au développement du Danemark est décentralisée, et toutes les ambassades et missions danoises dans les pays partenaires ont élaboré des plans d'actions sur l'harmonisation et l'alignement en s'appuyant sur la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, mais en les adaptant aux particularités des pays concernés.

Le Danemark n'a donc pas élaboré un programme d'action comme tel pour mettre en œuvre le PAA. Il a plutôt misé sur l'application des principes de l'efficacité de l'aide sur le terrain,

selon les besoins particuliers de chaque pays partenaire. Cependant, le Danemark a suivi de près les progrès enregistrés dans le cadre de sa mise en œuvre globale du PAA, notamment du point de vue de l'intégration des engagements pris au titre du PAA dans les politiques et lignes directrices danoises. Ces progrès font d'ailleurs l'objet de débats au sein de la direction du Ministère des affaires étrangères du Danemark.

Les politiques de coopération au développement du Danemark, son cadre de gestion de la performance et ses lignes directrices et procédures ont dans une large mesure déjà pris en compte ce que préconisent la Déclaration de Paris et le PAA. Cela a d'ailleurs été reconnu lors de l'examen par les pairs membres du CAD en 2007 et réitéré dans l'examen de mi-parcours du CAD, en septembre 2009, ainsi que dans l'examen par les pairs du Danemark, en 2011.

La principale tâche du Danemark dans le cadre de la mise en œuvre du PAA a donc été d'appuyer le travail des missions danoises sur le terrain en les dotant de lignes directrices souples, fidèles aux engagements pris en matière d'efficacité de l'aide. L'accent a donc été mis sur l'examen des Lignes directrices danoises en matière de gestion de l'aide, pour assurer une plus grande cohérence avec le PAA, faire des références explicites au PAA et améliorer l'utilité des lignes directrices pour le personnel chargé de les mettre en œuvre. Les Lignes directrices danoises sur la gestion de l'aide, y compris les Lignes directrices sur la gestion de programme, sont disponibles à l'adresse suivante : www.amg.um.dk.

Le PAA contient 43 engagements pris par les donateurs. Sur ce nombre, 33 portent sur des enjeux auxquels le Danemark peut

donner suite – le reste des engagements s’appliquant aux donateurs porte sur des initiatives qui doivent être réalisées dans un contexte multilatéral.

En juillet 2009, le Danemark avait intégré 29 des 33 engagements du PAA dans ses politiques et lignes directrices, dont dix devaient faire l’objet d’autres activités conjointes. Quant aux quatre autres engagements de compétence danoise, l’un d’entre eux est en voie de se concrétiser, tandis que les trois autres doivent faire l’objet d’un effort continu et d’une approche conjointe.

Dans le PAA, quatre domaines sont cernés comme devant faire l’objet d’une attention immédiate. Le Danemark a pris les mesures suivantes pour donner suite à ces engagements :

Élaboration de plans visant l’utilisation des systèmes nationaux (paragr. 15d)

Au cours des dernières années, les missions danoises ont élaboré des plans d’action sur l’alignement et l’harmonisation s’inspirant des engagements pris dans la DP et le PAA, qui visent, entre autres, à prendre des mesures en vue de pousser l’alignement et d’utiliser les systèmes nationaux.

En juin 2008, le Danemark a décidé que le soutien budgétaire sectoriel serait la modalité choisie par défaut pour programmer l’aide au développement danoise (ceci veut dire utiliser le plus possible les systèmes nationaux – PAA, paragr. 15a). Lorsque le soutien budgétaire sectoriel n’est pas la modalité choisie, il faut en expliquer clairement les raisons et élaborer un plan de rechange pour accélérer l’exercice d’alignement (paragr. 15b).

Cette exigence fait partie des Lignes directrices sur la gestion de l’aide danoise (disponibles à www.amg.um.dk), et d’une note technique sur la Préparation du soutien au programme.

Publication régulière de toutes les conditions intéressant les versements (paragr. 25b)

Toutes les conditions intéressant les versements faits au titre du développement sont inscrites dans l’accord sous-jacent du gouvernement ou dans des documents comme les matrices stratégiques liées au soutien budgétaire général et sont donc claires pour les partenaires.

Communication des informations complètes et actualisées sur les engagements annuels et les versements réellement effectués (paragr. 26b)

Selon le plan d’action de lutte contre la pauvreté de l’Agence danoise pour le développement international, les missions danoises sont obligées de fournir de l’information, entre autres, sur leur site Web, au sujet des activités de développement – ceci comprend l’information financière.

Fournir régulièrement des informations actualisées sur les plans pluriannuels de dépenses ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans (paragr. 26c)

Les données sur les décaissements et les engagements du Danemark sont publiées dans le budget national et les plans quinquennaux. Les missions danoises publient sur leur site Web des données trimestrielles sur les décaissements et ont des consultations de haut niveau avec les pays partenaires lors de l’élaboration de plans sur les engagements quinquennaux.